



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

INTERNAT SOCIAL FAVRE-CHAZIÈRE

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION..... 4

## L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 6

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....	8
AGRÉMENT .....	8
PRÉSENTATION DES LOCAUX.....	8
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS .....	9
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES .....	11
PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS .....	11
SCOLARITÉ .....	17
INSERTION PROFESSIONNELLE .....	20
FILE ACTIVE – INTENSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE .....	20
– L'ACTIVITÉ .....	23
DONNÉES CHIFFRÉES DES USAGERS .....	23
LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES .....	25
LES PROJETS DE L'ANNÉE.....	26
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT .....	27
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES .....	27
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS .....	27
– L'ORGANISATION DU SERVICE .....	29
LE PROJET DE SERVICE .....	29
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2.....	29
L'ORGANISATION INTERNE .....	30
LA DÉMARCHE QUALITÉ .....	31
LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES.....	33
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMÉNAGEMENTS.....	33
– RESSOURCES HUMAINES .....	34
ORGANIGRAMME .....	34
MOBILITÉS, RECRUTEMENTS .....	34



AJUSTEMENTS DE POSTES .....	35
ACTIONS DE FORMATION .....	35
– PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2026 .....	36
UN NOUVEAU PROJET EN PERSPECTIVE.....	36
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>37</b>
<b>LISTE DES RÉDACTEURS .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>39</b>
ANNEXE 1.....	40



# INTRODUCTION

---

## 2025, UNE ANNÉE DE STABILISATION

*L'Internat Expérimental Favre Chazière propose un mode d'accueil singulier au sein du dispositif de protection de l'enfance de l'association, visant à diversifier les réponses éducatives et sociales apportées aux familles et aux enfants. En complémentarité des dispositifs existants, l'internat s'appuie sur un accompagnement éducatif renforcé, articulé autour de la persévérance scolaire, du soutien à la parentalité et de la sécurisation des parcours des enfants et des adolescents accompagnés. Il accueille jusqu'à 36 jeunes, scolarisés au sein des écoles primaires et collèges des secteurs de la Croix-Rousse et de Caluire-et-Cuire, dans un cadre sécurisant et bienveillant.*

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des changements importants engagés en 2023, tout en marquant un temps d'apaisement et de stabilisation. Après une période de réorganisation nécessaire, cette année a permis de consolider les évolutions mises en place sur les plans organisationnel, humain et méthodologique. Les équipes ont progressivement intégré ces changements, ce qui a renforcé la cohérence du fonctionnement de l'établissement et permis de poser des repères plus clairs, tant pour les professionnels que pour les jeunes accueillis et leurs familles.

Cependant, les effets de cette réorganisation se sont fait sentir jusqu'à la fin du premier semestre 2025. En effet, de janvier à juillet, le taux d'occupation de l'internat n'a pas atteint son niveau attendu. Cette situation a conduit l'établissement à intensifier ses efforts d'ouverture vers l'extérieur et de communication, dans le but de mieux faire connaître le projet et ses particularités. Ainsi, des actions ciblées ont été mises en place, telles que l'organisation de portes ouvertes, des temps de présentation du projet de l'internat et des échanges renforcés avec les partenaires institutionnels. Ces démarches ont permis de clarifier le positionnement de l'Internat Favre Chazière auprès des différents acteurs du territoire et des familles.

Ces efforts ont porté leurs fruits au second semestre, à partir de septembre 2025. L'internat a retrouvé un taux d'occupation maximum, maintenu jusqu'à la fin de l'année. Cette réorganisation s'est accompagnée d'une attention portée à la bonne adéquation entre les profils des jeunes accueillis et le projet éducatif de l'établissement, permettant des parcours plus cohérents et des accompagnements mieux adaptés aux besoins. Cette évolution a renforcé le sens du travail éducatif et soutenu une dynamique collective positive.

Concernant le public accueilli, nous avons également noté durant cette année une augmentation significative des situations de crise au sein du groupe des plus jeunes enfants accueillis. Il apparaît que pour bon nombre

d'entre eux, les parcours de vie ont généré des situations de traumatismes et/ou de troubles de l'attachement. Plusieurs IP et signalement ont été déposés tout au long de l'année.

Parallèlement, l'année 2025 a marqué le début de l'écriture du nouveau projet d'établissement. Ce travail s'inscrit dans les orientations du projet associatif 2023-2028 de l'association PEP 69/ML et dans une volonté de renforcer la cohérence des dispositifs de protection de l'enfance de l'association, en lien avec l'Internat Mauchamp et le SAMNA. Cette réflexion collective vise à harmoniser les pratiques, à clarifier les valeurs partagées et à améliorer la lisibilité des accompagnements proposés.

La stabilité des équipes éducatives en 2025 a également permis d'améliorer les pratiques professionnelles. Les accompagnements ont été renforcés pour se concentrer davantage sur les besoins des enfants et des jeunes, en adoptant une approche à la fois bienveillante et structurée, offrant un cadre sécurisant et favorisant le développement ainsi que le bien-être des enfants et adolescents accueillis.

Enfin, malgré l'évolution positive de l'établissement, l'internat Favre Chazière évolue vers une fermeture du site et un arrêt du projet, suite à la décision de la Métropole de Lyon de mettre fin au caractère expérimental du dispositif et par la fermeture programmée de l'établissement en juillet 2026. Cette décision a été intégrée par l'association PEP 69/ML comme une opportunité de repenser l'offre existante afin de mieux répondre aux besoins des territoires, des jeunes et de leurs familles, en cohérence avec les orientations de la politique de protection de l'enfance portée par les services de la Métropole.

Dans ce cadre, le second semestre de l'année 2025 a été dédiée à l'élaboration d'un projet de transformation de l'offre, en étroite collaboration avec la DPPE-Métropole. L'une des attentes étant de développer un dispositif centré sur l'accompagnement éducatif en milieu ouvert, avec une forte dimension préventive, favorisant le maintien des enfants dans leur environnement de vie et la prévention des ruptures de parcours.

Ainsi, l'année 2025 apparaît comme une année clé, illustrant la capacité de l'Internat Favre Chazière et de l'association PEP 69/ML à s'adapter, à travailler en partenariat, à répondre à la commande publique et à faire évoluer leurs réponses éducatives au service des jeunes et de leurs familles.

.

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices:  
solidarité, laïcité et égalité

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (MNA PASS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilités de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

# PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

---

## AGRÉMENT

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISEFC) a ouvert en septembre 2016 suite à la délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016 de la Métropole de Lyon. Les locaux mis à disposition de la Métropole, en charge de la Protection de l'Enfance, par la Ville de Lyon, hébergeaient précédemment l'internat municipal Adolphe Favre (fermé en 2015). Cet internat avait été inauguré en 1910 par Edouard Herriot. Il est situé au 86, rue Chazière dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière est habilité et financé par la Métropole de Lyon, pour 36 places avec hébergement.

L'ISEFC est un établissement social au sens du 12<sup>ème</sup> alinéa des articles L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), relatif aux jeunes accompagnés par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1 et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

Par ailleurs, comme le souligne la Loi du 5 mars 2007 : « Art. L. 112-3. - *La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. (...)* »<sup>1</sup>. Cette loi permet d'orienter le projet de l'internat social Favre Chazière vers la mise en œuvre d'actions de prévention et de soutien des familles.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennisés des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

## PRÉSENTATION DES LOCAUX

Les locaux utilisés par l'internat Favre Chazière sont situés sur une propriété appartenant à la Ville de Lyon, mise à disposition de la Métropole de Lyon dans le cadre d'une convention de sous location. La Métropole de Lyon conventionne ensuite avec l'ADPEP 69/ML pour l'exploitation de ce site (deux bâtiments, hors terrain). Le domaine comprend plusieurs bâtiments, ainsi qu'une cour, répartis selon des usages spécifiques.

Sur les trois bâtiments présents sur le site :

- **Bâtiment 1**, actuellement inutilisable. Il a été condamné et sécurisé par la Ville de Lyon en raison des risques d'effondrement et de la présence d'amiante.

- **Bâtiment 2**, fait partie du lot mis à disposition de l'internat Favre Chazière. Dans cet espace, la Ville de Lyon occupe une partie dédiée au stockage des vélos disponibles à la réalisation d'activités de prévention routière pour les écoles élémentaires de secteur. Un service principal : S3AS Villeurbanne (ancien SAAAS Rue de la Baisse)

L'internat Favre Chazière a également des conventions avec les Eclaireurs de France, la Croix Blanche et la ferme pédagogique de la Croix-Rousse, qui exploitent certaines parties des locaux. L'internat quant à lui, occupe un espace de loisir aménagé en foyer, comprenant un babyfoot et une table de ping-pong.

- **Bâtiment 3**, principal lieu de développement de l'activité de l'internat. Il se divise comme suit :

### REZ-DE-CHAUSSÉE :

Entièrement dédié aux activités administratives et logistiques de l'internat. Il comprend :

- Des bureaux pour la direction et l'équipe des services généraux,
- Une salle de réunion,
- Une salle périscolaire,
- Une salle dédiée à l'accueil des familles,
- Une salle pour le personnel,

### PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES :

Ces étages sont destinés aux jeunes accueillis.

Chacun comprend :

- Des chambres collectives adaptées à l'hébergement pour la semaine
- Des sanitaires collectifs (toilettes et douches)
- Deux salles de vie pour les activités collectives et le repas
- Une cuisine
- Un bureau éducatif

### TROISIÈME ÉTAGE :

Ce niveau est aménagé pour accueillir des activités éducatives, sportives et artistiques.

On y trouve :

- Une salle d'arts plastiques
- Une salle de sport
- Un gymnase

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

L'Internat Social Favre Chazière (ISEFC) offre un cadre de vie accueillant et stable à des enfants confrontés à des difficultés familiales et/ou scolaires, susceptibles de compromettre leur réussite scolaire et leur développement global.

Les missions de l'ISEFC s'articulent autour de trois axes principaux : l'accompagnement éducatif des enfants/jeunes face aux difficultés sociales et/ou familiales, la persévérance dans leur engagement à la scolarité et le soutien aux familles. Ces objectifs impliquent des pratiques éducatives adaptées, un fonctionnement structuré et un encadrement favorisant à la fois la réussite scolaire et l'accompagnement global des problématiques relationnelles, familiales et sociales.

Ce double ancrage – éducation et scolarité – constitue le socle du projet de l'ISEFC, en structurant ses actions et son organisation. Inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance de l'association, l'internat oriente son intervention vers la prévention primaire, en complément des mesures éducatives mises en œuvre en milieu ouvert (AEA, AEMO, polyvalence) par les services de la Métropole ou les services habilités (TREMA, Sauvegarde, UDAF...).

En tant que structure innovante, l'ISEFC se positionne comme une solution préventive, très en lien avec les services habilités, les territoires et les services de l'éducation nationale. L'accueil au sein des internats fait suite à un engagement libre de la famille et du jeune concerné au projet d'établissement.

Les objectifs principaux de l'ISEFC s'organisent autour de la socialisation par le collectif, l'ouverture culturelle et l'éducation à la citoyenneté. Leur mise en œuvre repose sur un partenariat ouvert et transparent, impliquant :

- La transparence des actions éducatives, avec un partage constant des informations entre les jeunes, leurs familles et les services sociaux ou scolaires compétents.
- La mise en place d'outils et d'actions visant à garantir le développement, l'épanouissement, la sécurité et la protection des enfants/jeunes accueillis.
- Le travail méthodologique de l'ISEFC vise à :
- Offrir aux enfants/jeunes un accueil de qualité, leur permettre de trouver leur place et répondre à leurs besoins par un hébergement adapté.
- Inclure prioritairement les familles, autant que possible, dans les parcours et les décisions, avec un soutien actif à la parentalité.
- Encourager une approche créative et en constante amélioration pour l'accompagnement individuel.
- Valoriser les compétences et le potentiel des enfants/jeunes.
- Évaluer les prestations en tenant compte des retours des jeunes, des professionnels et de l'ensemble des intervenants.
- Favoriser la remise en question et l'évolution professionnelle des salariés.

Ces principes et actions témoignent de l'engagement de l'ISEFC à promouvoir un accompagnement éducatif, social et scolaire global, centré sur les besoins et les potentialités des jeunes, tout en impliquant leurs familles et les acteurs partenaires (éducation nationale, travailleurs sociaux de référence...).

# LES PUBLICS ACCOMPAGNES

---

L'Internat Social Favre (ISEFC) accueille des enfants et adolescents âgés de 6 à 15 ans, scolarisés du CP à la 3<sup>ème</sup>, et souvent confrontés à des difficultés multiples : familiales, sociales, scolaires ou environnementales. Ces jeunes évoluent dans des contextes qui peuvent compromettre leur développement personnel, leur équilibre psychologique et leur réussite scolaire. Face à ces défis, l'ISEFC souhaite offrir un cadre structurant et bienveillant, conçu pour répondre à leurs besoins spécifiques et leur offrir des perspectives de réussite.

Le public accompagné à l'internat représente une population aux profils variés mais présentant des problématiques récurrentes. L'équipe de direction a mis en place une fiche de préinscription à renseigner par le travailleur social à l'origine de la demande d'accueil et ce, en soutien de la famille. Cette première fiche permet de recueillir des éléments importants sur le jeune (histoire de vie, problématique familiale, santé, questionnaire scolaire etc...) et son entourage.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de protection de l'enfance, avec une approche centrée sur la prévention, le soutien éducatif et le travail partenarial avec les familles.

## PRÉSENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

### PROFIL DES JEUNES ACCUEILLIS

Le public de l'ISEFC est principalement composé d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés scolaires (souvent en échec ou en décrochage) et dont les familles vivent des difficultés sociales qui peuvent impacter les enfants. Cependant, ces problématiques ne sont que la partie visible d'une situation globale souvent plus complexe, où des facteurs sociaux, environnementaux et psychologiques sont fréquemment impliqués. L'ISEFC s'efforce d'identifier les compétences familiales pour la réalisation du projet personnalisé d'accompagnement.

Les jeunes accueillis sont majoritairement issus de milieux fragilisés, où des carences éducatives, affectives ou matérielles exacerbent les difficultés rencontrées dans le cadre scolaire. Le « profil-type » observé inclut des enfants en quête de stabilité, de repères et d'un accompagnement à la fois éducatif, scolaire et social. Les jeunes accueillis bénéficient, pour la majorité, de mesures éducatives en milieu ouvert (AEA, AEMO).

## FRAGILITÉS PSYCHOLOGIQUES ET BESOINS CROISSANTS D'ACCOMPAGNEMENT

L'ISEFC a constaté une augmentation notable de signes illustrant une fragilité psychologique parmi les jeunes accueillis. Ces fragilités se manifestent notamment par :

- Une hausse des suivis psychologiques, des consultations en CMP ou des permanences dédiées aux adolescents.
- Une recrudescence des comportements préoccupants, tels que les scarifications, les troubles du comportement avec des accès de violence physique et verbale.
- Un besoin accru de temps d'écoute individuel, permettant aux jeunes d'exprimer leurs angoisses et de trouver un soutien.

Ces phénomènes traduisent les tensions internes vécues par les jeunes et soulignent l'importance d'un accompagnement adapté, intégrant un besoin d'un suivi psychologique renforcé (qui n'est pas toujours mis en place par les familles) et des interventions éducatives spécialisées.

HOSPITALISATIONS dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	5	7
Autres services	3	3

Le tableau met en évidence 8 personnes hospitalisées sur l'année, pour une durée totale cumulée de 10 jours. Nous notons également que le nombre de journées d'hospitalisation a augmenté en 2025 en passant de 5 journées en 2024 à 8.

La majorité des hospitalisations concerne le secteur psychiatrique, avec 5 jeunes hospitalisés, représentant 7 jours d'hospitalisation. Cela confirme la prégnance des problématiques psychiques au sein de l'internat, en particulier les situations de crise telles que les tentatives ou idées suicidaires, mutilations, détresse psychologique importante qui constituent la part la plus significative des hospitalisations.

Les autres services hospitaliers concernent 3 jeunes, pour une durée totale de 3 jours, essentiellement liée à des troubles du comportement, des blessures sans gravité et un passage aux urgences suite à une bagarre. Ces hospitalisations sont globalement de courte durée, traduisant des situations ponctuelles ne nécessitant pas de prise en charge prolongée.

L'écart entre le nombre de jeunes hospitalisés et la durée relativement courte des séjours suggère une mobilisation rapide des dispositifs de soins, notamment des passages par les urgences et une orientation vers des hôpitaux de jour pour deux jeunes, favorisant un suivi sans hospitalisation longue.

Ces éléments soulignent néanmoins la vulnérabilité psychologique du public accueilli et confirment la nécessité de maintenir un accompagnement éducatif renforcé, en articulation étroite avec les partenaires du champ sanitaire et psychiatrique.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION ET CRITÈRES D'ADMISSION

Afin de garantir un accompagnement adapté, l'ISEFC a mis en place un processus structuré permettant de recueillir et d'évaluer les données nécessaires pour orienter les admissions. Ce processus débute par la fiche de préinscription, renseignée par le travailleur social chargé de la mesure (AEA, AEMO...), en collaboration avec la famille.

Cette fiche fournit des informations essentielles sur le jeune, notamment :

- Son parcours personnel : histoire de vie, événements marquants, facteurs...
- Sa situation familiale : configuration familiale, relations interpersonnelles, contexte socio- économique, ou éventuelles problématiques parentales.
- Son état de santé : pathologies, besoins médicaux ou psychologiques particuliers.
- Parallèlement, des données sont collectées auprès de l'établissement scolaire « d'origine » du jeune afin d'obtenir une évaluation précise de :
- Son comportement en classe et ses interactions avec les pairs.
- Ses éventuelles difficultés d'apprentissage ou troubles cognitifs.
- Son rapport au cadre scolaire et ses perspectives éducatives.

Ces informations sont analysées par la direction lors de la commission d'admission en accord avec la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (DPPE) de la Métropole de Lyon. Cette instance examine la cohérence entre les besoins du jeune et les capacités d'accompagnement de l'ISEFC.

Depuis le mois d'août 2025, la DPPE a communiqué une nouvelle procédure d'admission (cf. annexe 1).

### REPARTITION PAR AGES ET SEXES DES ENFANTS ACCUEILLIS

Les enfants accueillis à l'ISEFC appartiennent à la tranche d'âge 6 à 15 ans, correspondant à deux phases de développement fondamentales :

- **La période de latence** (6-10 ans), où l'enfant consolide ses acquis affectifs et sociaux, tout en découvrant les premières règles collectives et les apprentissages scolaires.
- **L'adolescence** (11-14 ans), marquée par des questionnements identitaires, des transformations corporelles et psychologiques, et des enjeux liés à la sexualité, la socialisation et à la représentation de soi.

Pour ces jeunes, déjà confrontés à des difficultés complexes, ces transitions peuvent être sources d'instabilité, accentuant les fragilités et le sentiment de mal-être.

	Âge des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12					Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	
Garçons	5	35	0	0	0	40
Filles	3	16	2	0	0	21
Total	8	51	2	0	0	61

L'analyse des données pour l'année 2025 met en évidence une concentration très majoritaire des jeunes accompagnés dans la tranche d'âge des 11 à 15 ans, qui représente 51 jeunes sur 61 accueillis durant l'année, soit plus de 80 % (soit 83,60%) des accompagnements réalisés. Cette tranche d'âge constitue ainsi le cœur du public accueilli, confirmant une tendance déjà observée en 2024 et les années précédentes.

Les enfants âgés de 6 à 10 ans demeurent minoritaires avec 8 accompagnements. En 2025, les troubles du comportement étaient majoritairement observés chez les enfants de 8 à 11 ans.

Cette répartition souligne que les besoins d'accompagnement concernent principalement la période de la préadolescence et de l'adolescence, moment charnière marqué par des enjeux éducatifs, scolaires et relationnels importants.

Par ailleurs, les données confirment un léger rajeunissement du public, sans modification structurelle de la répartition globale des âges, celle-ci restant comparable à l'analyse réalisée en 2024.

La répartition par genre reste stable, avec une majorité de garçons (60 %) et une proportion de filles (40 %), reflétant le volume des demandes reçues.

## MESURES ÉDUCATIVES ET PARCOURS DE SOIN

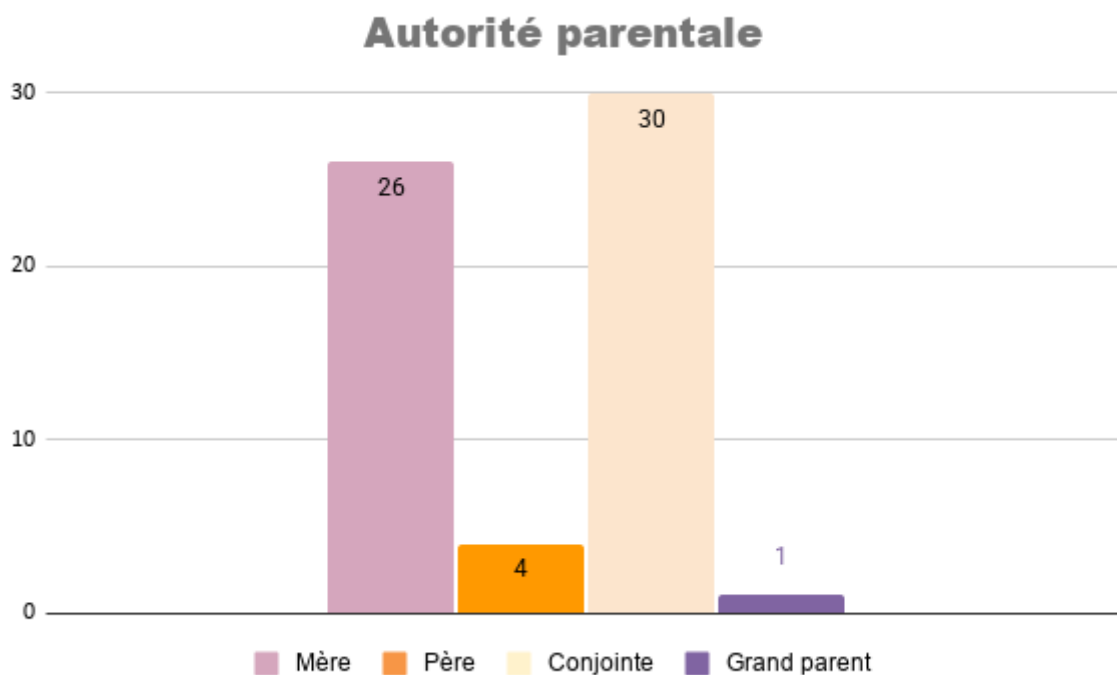
<b>Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année</b>	
<b>Interventions multiples</b>	<b>Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés</b>
<b>Soins psychiatriques engagés en secteur public</b>	2
<b>Soins psychiatriques engagés en secteur libéral</b>	1
<b>Rééducation en secteur public ou libéral( orthophonie, psychomotricité.....)</b>	3
<b>Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)</b>	31
<b>Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)</b>	18
<b>Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance )</b>	0
<b>Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)</b>	4 (2 OPP, 2 placements externalisés)
<b>Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal</b>	0

La mesure administrative AED est la plus représentée, avec 31 jeunes concernés. Cela confirme que l'accompagnement repose majoritairement sur des démarches volontaires, avec l'accord des familles. Les mesures judiciaires en milieu ouvert (AEMO) concernent également un nombre important de situations (18 jeunes), montrant une collaboration étroite avec les services judiciaires en milieu ouvert lorsque la situation l'exige.

4 jeunes sont concernés par un placement judiciaire, dont 2 ordonnances de placement provisoire (OPP) et 2 placements externalisés. Concernant les deux OPP, le juge des enfants a fait le choix de privilégier la stabilité de deux sœurs, qui souhaitent conserver leur scolarisation à l'internat Favre ainsi qu'au collège de secteur. Elles sont accueillies en MECS durant les week-ends et les vacances scolaires. Toutefois, depuis septembre 2025, les placements externalisés ne sont plus autorisés au sein de l'internat, sauf en cas de demande de dérogation exceptionnelle formulée auprès de la DPPE.

Par ailleurs, peu de jeunes bénéficient d'un accompagnement de soins : 2 jeunes sont suivis en psychiatrie dans le secteur public, 1 en libéral, et 3 bénéficient de rééducations (orthophonie, psychomotricité...). Dans l'ensemble, ces données mettent en évidence un accompagnement centré sur le soutien éducatif en milieu ouvert, avec une priorité donnée à la prévention et au travail avec les familles, et un recours limité aux mesures plus contraignantes.

## SITUATION DES FAMILLES



Le graphique concernant l'autorité parentale en 2025 fait apparaître une majorité de situations d'autorité parentale conjointe, avec 30 cas recensés. Cette observation s'inscrit dans la continuité de l'année 2024, durant laquelle l'exercice conjoint de l'autorité parentale représentait déjà la configuration la plus fréquente.

En parallèle, 26 situations relèvent d'une autorité parentale exercée exclusivement par la mère, contre 4 par le père. Ces données confirment, comme les années précédentes, la place prédominante des figures maternelles en tant qu'interlocutrices principales de l'établissement.

Les situations impliquant un grand-parent demeurent marginales (1 situation), et aucune situation relevant d'un autre cadre d'autorité n'est recensée en 2025. Ces données confirment que les cadres atypiques restent exceptionnels au sein du public accueilli.

Comme en 2024, si l'autorité parentale conjointe est majoritaire, les séparations et divorces impliquent fréquemment une organisation plus complexe du travail partenarial. Les équipes éducatives sont ainsi amenées à multiplier les rencontres, échanges et temps de concertation, afin de garantir une information équitable et une cohérence dans l'accompagnement de l'enfant.

## LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Sectorisation des admissions réalisées			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Lyon 2	1		1
Lyon 3	2		2
Lyon 4	2		2
Lyon 5	3	2	5
Lyon 6	2		2
Lyon 7	2	2	4
Lyon 8	1	1	2
Lyon 9	5	2	7
Villeurbanne	3	5	8
Ste Foy les Lyon	1		1
Vaulx en Velin	3	3	6
Décines Charpieu	1		1
Saint Fons	4		4
Vénissieux	1	2	3
Saint Genis Laval		1	1
Neuville sur Saône	1		1
Craponne		1	1
Caluire et Cuire	1		1
Irigny	1		1
Oullins-Pierre-Bénite	1		1
Quincieux	2		2
Vaugneray		1	1
Givors	1		1
Mions	2		2
Châteauneuf	1		1
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>61</b>

Ce tableau met en évidence une diversité des lieux de résidence, couvrant l'ensemble des arrondissements Lyonnais ainsi que plusieurs communes de la Métropole.

Comme en 2024, la majorité des jeunes est originaire de la ville de Lyon, confirmant l'ancrage territorial de la structure au cœur de la métropole lyonnaise. Les 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements demeurent particulièrement représentés, traduisant une continuité dans les secteurs de recrutement et les partenariats existants avec les acteurs locaux de ces territoires.

Les communes de l'est lyonnais (notamment Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Vénissieux) apparaissent également de manière significative, comme les années précédentes. Cette répartition confirme l'attractivité de la structure auprès de publics issus de territoires urbains aux réalités sociales variées, souvent confrontés à des problématiques éducatives et familiales complexes.

Les autres communes de la métropole (telles que Caluire-et-Cuire, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Fons, Décines-Charpieu, Givors ou encore Neuville-sur-Saône) restent plus marginalement représentées, mais témoignent néanmoins d'un rayonnement élargi au-delà des secteurs historiques.

En comparaison avec 2024, la répartition géographique demeure globalement stable.

En conclusion, l'année 2025 confirme la dynamique observée en 2024 : un public majoritairement lyonnais, complété par des jeunes issus des communes de l'est de la métropole, illustrant à la fois l'ancrage local et l'ouverture territoriale de la structure.

## SCOLARITÉ

### LA SCOLARITÉ AU SEIN DE L'INTERNAT

La proximité historique entre les Pupilles de l'Enseignement Public et les services de l'Education Nationale est connue de tous. Cet engagement fort, sous l'impulsion des services de l'Aide sociale à l'Enfance de la Métropole de Lyon, a participé à faciliter l'inscription des internats sur le thème de la persévérance scolaire comme l'un des axes principaux des projets d'établissement des internats.

La scolarité est au cœur du projet éducatif de l'ISEFC, car elle représente un enjeu majeur pour les enfants et les jeunes accueillis. Âgés de 6 à 15 ans, ces élèves, scolarisés de la classe de CP à la 3ème, fréquentent les écoles élémentaires et les collèges du secteur. Dans ce cadre, l'internat agit comme un véritable levier de persévérance scolaire, en favorisant à la fois leur maintien dans un parcours éducatif classique et leur engagement dans les apprentissages malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

L'internat Favre fonctionne au même rythme que le calendrier scolaire, ce qui implique une fermeture les week-ends et pendant les vacances scolaires. Les enfants et jeunes accueillis arrivent le lundi après l'école (pour la majorité, mais il est possible de passer déposer sa valise à l'internat avant l'ouverture des établissements scolaires) et repartent le vendredi matin pour se rendre en classe.

Chaque matin, les professionnels de l'internat accompagnent les enfants des écoles primaires jusqu'à leur établissement scolaire, assurant ainsi leur sécurité et leur ponctualité. Les collégiens, quant à eux, se rendent dans leur établissement de manière autonome, mais les professionnels veillent attentivement à ce que chacun parte à l'heure.

Le soir, après les cours, les professionnels récupèrent les enfants de l'école primaire et les raccompagnent à l'internat, tandis que les collégiens entrent seuls en respectant les consignes établies.

#### Déroulement de la fin de journée :

17h00 - 17h30 : Goûter collectif, permettant un moment de détente et d'échange entre les enfants, les jeunes et les professionnels.

17h30 - 18h30 : Temps de devoirs, pendant lequel les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement éducatif si nécessaire. Les professionnels supervisent ce moment pour encourager la concentration et l'autonomie dans le travail scolaire. Les équipes éducatives et quelques fois des bénévoles, assurent un accompagnement individuel et/ou collectif permettant à chacun d'investir sa scolarité dans les meilleures conditions.

Nous nous investissons à prévenir tant que faire se peut les situations de décrochage ou d'échec scolaire. L'accompagnement des devoirs représente un véritable défi pour certains enfants et jeunes en difficulté scolaire. Après une journée passée en classe, il leur est souvent difficile de se remettre au travail, ce qui peut engendrer frustration et découragement. Cette situation peut parfois entraîner des troubles du comportement, se manifestant par de la violence physique ou verbale, tant entre pairs qu'à l'égard des professionnels. Cette organisation vise à offrir un cadre structurant et bienveillant, favorisant l'équilibre entre les obligations scolaires, les moments de convivialité et l'accompagnement éducatif.

### UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES ÉCOLES ET COLLÈGES

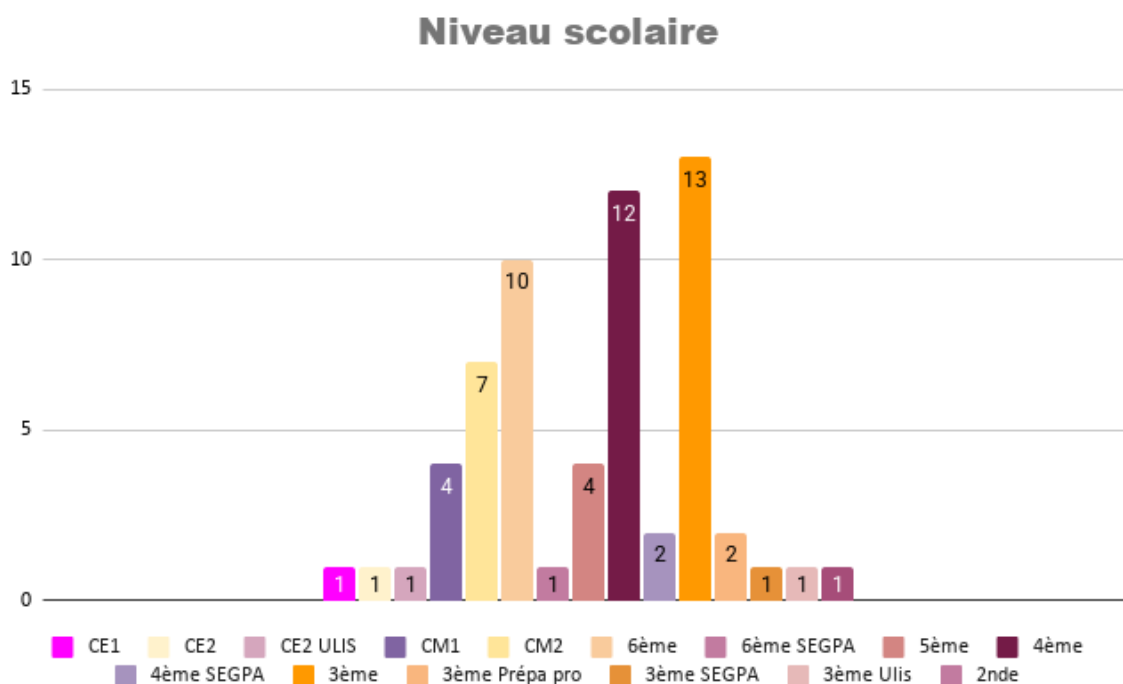
Pour soutenir la persévérance scolaire, l'ISEFC s'appuie sur une collaboration étroite avec l'inspectrice Education Nationale (IEN) du secteur (Lyon 4) et les établissements scolaires de proximité. Les équipes éducatives de l'internat échangent régulièrement avec les enseignants/professeurs, CPE et participent, lorsque nécessaire, aux réunions pédagogiques et autres temps proposés par les directions des établissements scolaires.

Le partenariat de proximité entre l'internat et les établissements scolaires permet une meilleure compréhension des besoins et des difficultés rencontrées par chaque enfant, qu'elles soient scolaires, liées aux

apprentissages ou d'ordre comportemental. Ces échanges réguliers favorisent des réponses concertées et adaptées, contribuant ainsi à prévenir le décrochage scolaire.

Les équipes éducatives restent disponibles pour intervenir à la demande des établissements en cas de difficulté ponctuelle ou de problème de santé. Lorsque l'état de l'enfant le permet, l'accueil à l'internat est maintenu sous la vigilance des éducateurs. En revanche, dès lors qu'un suivi médical s'avère nécessaire, les familles sont sollicitées pour venir récupérer leur enfant.

Lorsque des difficultés de comportement apparaissent à l'école, la collaboration avec les enseignants permet de partager les observations et de mettre en place des réponses éducatives adaptées à chaque enfant.



Le graphique met en lumière la répartition des élèves accompagnés en 2025 selon les niveaux scolaires, du primaire au lycée.

On observe une forte concentration des effectifs sur le collège, en particulier sur les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

La classe de 6<sup>e</sup> constitue le niveau le plus représenté, avec un effectif nettement supérieur aux autres. Cette donnée souligne une période charnière particulièrement sensible, marquée par les difficultés liées à l'entrée au collège (adaptation, autonomie, exigences scolaires accrues). La 5<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> présentent également des effectifs significatifs, traduisant une continuité des besoins au fil du parcours collège.

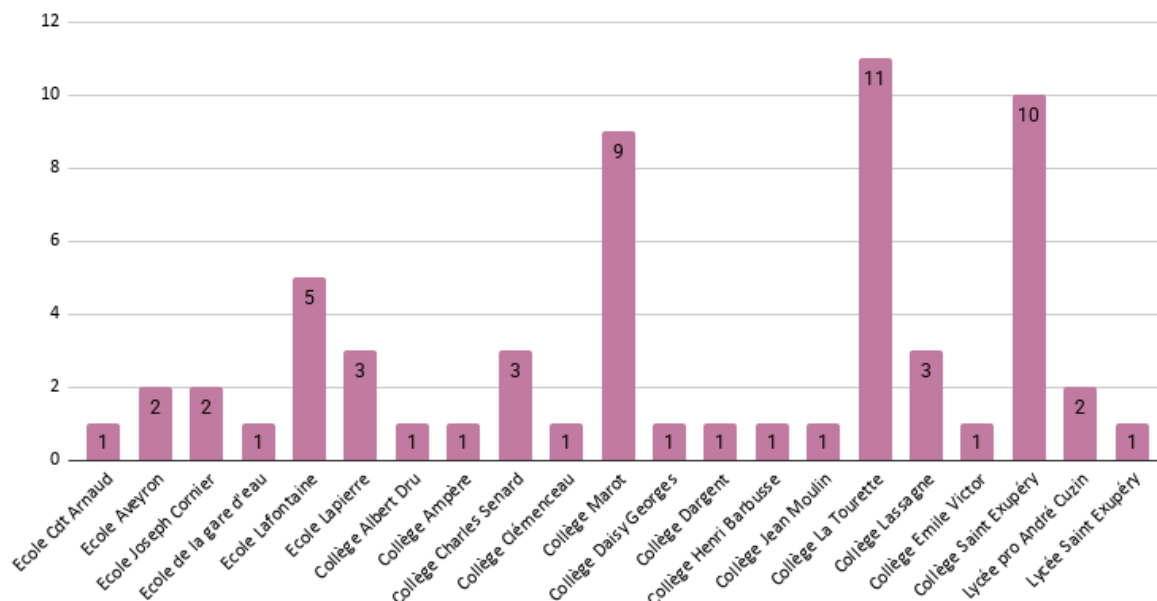
Les dispositifs spécialisés (SEGPA et ULIS) sont bien représentés à plusieurs niveaux (6<sup>e</sup> SEGPA, 4<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> SEGPA, ULIS école et collège). Cela confirme la diversité des profils accompagnés et la nécessité d'un accompagnement différencié et adapté aux besoins spécifiques des élèves.

À l'inverse, les effectifs du primaire (CE1, CE2, CE2 ULIS) restent faibles. Cette situation peut s'expliquer par une orientation plus tardive des difficultés, souvent repérées ou accentuées à l'entrée au collège. Cela peut également s'expliquer par la difficulté à se séparer de la famille en semaine.

Enfin, la présence d'élèves en 3<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> Prépa Pro, bien que plus limitée, montre une poursuite de l'accompagnement dans les phases d'orientation et de transition vers le lycée, moments clés du parcours scolaire.

Bien que l'agrément de l'internat Favre Chazière couvre un public allant du CP à la 3<sup>e</sup>, une dérogation a été accordée par la DPPE afin d'accueillir une jeune fille scolarisée en classe de seconde. Cette décision vise à garantir la continuité de son parcours scolaire et à soutenir la poursuite d'un processus d'apaisement des relations familiales, notamment par la possibilité de retrouver des temps de sérénité lors des retours en famille le week-end.

## Etablissements scolaires



En 2025 (25 établissements scolaires en 2025 contre 14 en 2024), le graphique met en avant une évolution marquante : le nombre de collèges différents fréquentés par les jeunes de l'internat Favre est en hausse par rapport à 2024. Cette augmentation ne traduit pas un changement des modalités de scolarisation, mais bien une diversification des établissements concernés, principalement au niveau des collèges.

Du côté des écoles primaires, la situation reste stable et pleinement conforme au projet initial. Les jeunes sont scolarisés dans des écoles de secteur, partenaires de l'internat Favre depuis le démarrage du dispositif. Ces collaborations de longue date constituent un appui solide et garantissent un ancrage territorial durable, favorisant la continuité des parcours scolaires.

À l'inverse, la répartition des collèges apparaît plus éparpillée en 2025, avec l'intégration de collèges hors secteur. Plusieurs éléments expliquent cette évolution : l'accueil de jeunes en cours d'année, pour lesquels le maintien dans leur collège d'origine a été privilégié afin de limiter les ruptures ; le manque de places dans les dispositifs spécifiques tels que la SEGPA ou l'ULIS ; la saturation de certains collèges de secteur qui a conduit la cellule orientation de l'EN à inscrire des jeunes dans des collèges avec lesquels nous n'avions jamais travaillé enfin, des situations d'exclusion définitive ne permettant pas toujours une réinscription dans un établissement de secteur.

La multiplication des collèges, notamment hors secteur, génère des contraintes tant pour les jeunes que pour l'équipe éducative. Elle entraîne des temps de transport plus longs, une fatigabilité importante pour les jeunes, tout en complexifiant l'organisation du travail éducatif par la multiplication des interlocuteurs, l'alourdissement de la coordination et la difficulté à maintenir des partenariats réguliers et durables avec les établissements.

### L'ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN AUX DEVOIRS

Chaque soir, un temps dédié aux devoirs est proposé à l'internat, dans un cadre structuré. Les éducateurs accompagnent les enfants dans la réalisation de leurs tâches, en apportant un soutien adapté à chacun.

L'objectif ne se limite pas à finir les devoirs : il s'agit aussi d'encourager la persévérance, l'effort et le développement de l'autonomie, tout en renforçant la confiance en soi des jeunes.

Pour compléter cet accompagnement, des bénévoles interviennent certains soirs et les mercredis matin, apportant un soutien individualisé et des approches pédagogiques variées pour éveiller la curiosité et susciter le plaisir d'apprendre. Depuis septembre, la disponibilité des bénévoles s'est toutefois réduite, et un seul intervenant est désormais présent régulièrement.

En 2025, l'internat a bénéficié d'un financement de la Fédération des PEP pour soutenir le projet de renforcement scolaire des enfants et jeunes accueillis, à travers des ateliers d'aide aux devoirs et de soutien

scolaire. Une enseignante est intervenue les mercredis matin et en fin de journée pendant trois mois (d'avril à juin) pour accompagner les jeunes dans leurs apprentissages. La difficulté de recrutement n'a pas permis de pérenniser ce poste en CDD (30 %).

Pour poursuivre l'accompagnement, nous avons fait appel à des intervenants extérieurs d'Academia : trois enseignants ont ainsi travaillé avec les jeunes quatre fois par semaine, d'octobre à décembre, afin de les soutenir dans leurs devoirs et leurs difficultés scolaires. Une demande de prolongation de ce financement a été adressée à la Fédération des PEP pour maintenir cette collaboration, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce jour.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

### L'INSERTION PROFESSIONNELLE : UN ACCOMPAGNEMENT DES LE COLLEGE

À l'internat Favre Chazière, l'insertion professionnelle fait pleinement partie de l'accompagnement, notamment pour les élèves de 3<sup>e</sup>. À ce moment clé de leur parcours, les jeunes sont accompagnés concrètement dans la recherche de leur stage d'observation, depuis les premières démarches jusqu'à la préparation aux entretiens. En 2025, plusieurs stages ont ainsi été réalisés dans des secteurs variés, comme une librairie, une boulangerie ou encore un salon de coiffure, offrant aux jeunes une première découverte du monde professionnel.

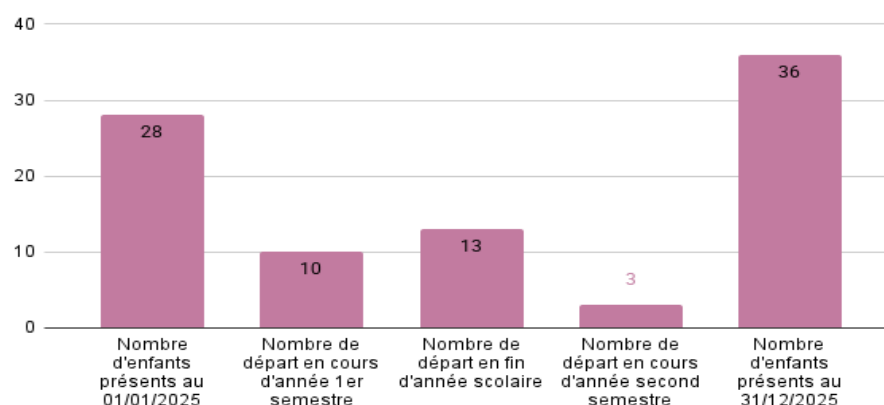
Par ailleurs, deux jeunes scolarisés en 3<sup>e</sup> Prépa Métiers ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, centré sur la découverte des métiers. Ce dispositif leur a permis de réaliser plusieurs stages, notamment chez un carrossier et auprès d'un plombier, afin de mieux appréhender les réalités du terrain et d'affiner leur projet d'orientation.

L'accompagnement de l'équipe éducative dépasse les seules démarches administratives. Il vise avant tout à aider les jeunes à se construire, à gagner en autonomie et en confiance, et à faire des choix éclairés pour la suite de leur parcours.

## FILE ACTIVE – INTENSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

### FILE ACTIVE – INTENSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Mouvement 2025



Sur l'année 2025, nous avons accueilli 61 jeunes (file active). Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux d'activité prévu (36 jeunes) n'a pas été atteint en raison de plusieurs départs survenus depuis la rentrée de septembre 2024 (trois désistements durant l'été avant la rentrée septembre, réorientation d'un jeune et trois départs sur décision familiale).

Au cours de l'année 2025, les départs sont les suivants :

- **Sur la première période (janvier à juillet 2025)**

- 2 jeunes exclusion définitive (1 en janvier et 1 en juin) : troubles du comportement importants, violences physiques et verbales, détention d'arme blanche.
- 3 OPP (1 en janvier et 2 en février)
- 4 jeunes sur décision familiale (1 en janvier, 1 en mars, 1 en Avril et 1 en mai)

- **Sur la deuxième période (septembre à décembre 2025) :**

- 2 jeunes sur décision familiale (novembre)
- 1 jeune exclusion définitive (décembre)

	Âge des enfants et adolescents sortis dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	3	6	0	9
Filles	1	2	0	3
Total	4	8	0	12

Au cours de l'année 2025, les arrivées sont les suivantes :

- **Sur la première période (janvier à juillet 2025)**

- 3 jeunes : (4 en janvier, 5 en mars, 3 en mai et 1 en juin)

- **Sur la deuxième période (septembre à décembre 2025) :**

- 2 jeunes tous les deux arrivés en novembre 2025

	Âge des personnes accompagnées admises en cours d'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	1	11	0	12
Filles	3	2	0	3
Total	1	14	0	15

## PROCÉDURE D'ADMISSION DE L'ANNÉE 2025

En 2025, l'internat Favre a reçu 59 nouvelles demandes d'admission, dont 45 garçons et 14 filles. Ces chiffres confirment une forte demande masculine, largement majoritaire.

Sur l'ensemble des dossiers, 10 ont été refusés par la Métropole ou l'internat, principalement en raison d'une inadéquation avec le projet d'établissement ou de situations de placement déjà existantes. 13 dossiers ont été refusés par les familles, en lien avec un désistement ou une non-adhésion du jeune au projet d'internat.

Au total, 36 adolescents ont été admis, dont 27 garçons et 9 filles. Parmi eux, 10 jeunes ont intégré l'internat en cours d'année, avant d'être réadmis sur le second semestre 2025, illustrant la capacité de l'établissement à répondre à des situations évolutives.

Ces données mettent en évidence une attractivité importante de l'internat Favre, tout en rappelant l'importance de l'adéquation des demandes avec le cadre d'accueil et l'adhésion des jeunes et des familles au projet éducatif.

Procédures d'admission de l'année							
Nombre total de situations d'adolescents reçus (nouvelles demandes)			Refus d'admission par la Métropole/Internat	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
45	14	59	10	13	27	9	36

### DUREE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INTERNAT

Durées d'accompagnement			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	31	< 1 an	17
> 1 an et < 2ans	2	> 1 an et < 2 ans	7
> 2ans et < 3ans	2	> 2 ans et < 3 ans	0
>3 ans et <4 ans	0	>3 ans et <4 ans	0
> 4 ans et < 5 ans	0	> 4 ans et < 5 ans	0
> 5 ans et < 6 ans	0	> 5 ans et < 6 ans	0
> 6 ans	0	> 6 ans	0
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>		<b>24</b>

En 2025, l'accompagnement des jeunes à l'internat Favre est majoritairement de courte durée. Au 31 décembre, 31 jeunes sur 35 sont accueillis depuis moins d'un an.

Les accompagnements de 1 à 2 ans restent très limités (2 jeunes) et aucun jeune n'est accueilli au-delà de trois ans. Cette répartition correspond au projet de l'internat, qui prévoit un accueil temporaire, généralement d'un à deux ans maximum.

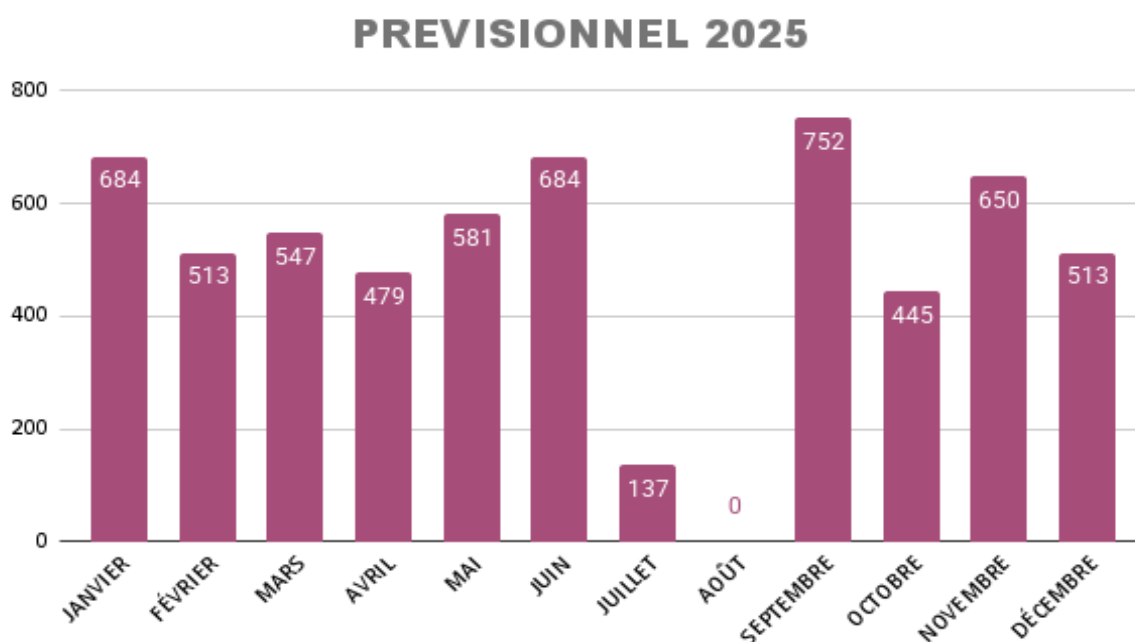
Sur l'année civile, 24 jeunes sont sortis de la structure. Parmi eux, 17 avaient une durée d'accompagnement inférieure à un an et 7 entre un et deux ans. Aucune sortie n'est constatée au-delà de deux ans.

Ces éléments confirment que l'internat Favre s'inscrit dans une démarche de prévention, avec des accueils ciblés et limités dans le temps.

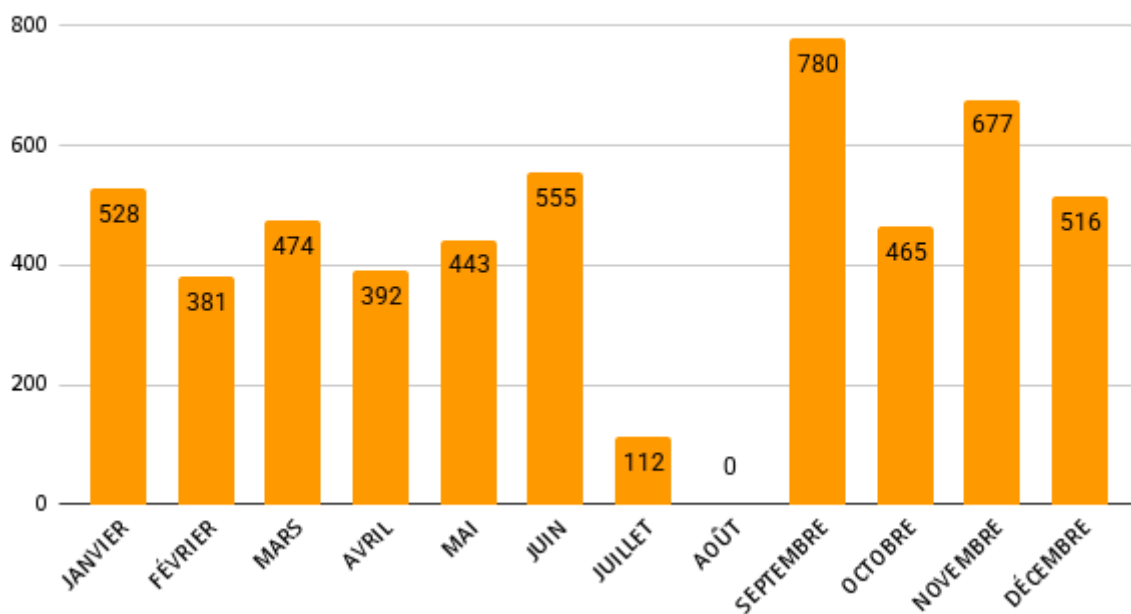
# L'ACTIVITÉ

L'année 2025 a été marquée par une sous-activité de janvier à juillet, puis par un taux d'activité complet de septembre à décembre. L'accueil « au fil de l'année », mis en place depuis 2024, s'est poursuivi. Au total, 61 jeunes (fil active) ont été accompagnés, avec plusieurs admissions en cours d'année. Ce fonctionnement permet de répondre aux demandes émergentes, dans la limite des places disponibles, tout en facilitant l'intégration des nouveaux jeunes au sein des groupes.

## DONNÉES CHIFFRÉES DES USAGERS



## REALISE 2025



Mois	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec	Total
Nb de jours	20	15	16	14	17	20	4	0	22	13	19	15	175
Nb d'enfants	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
Estimation nb de journées	720	540	576	504	612	720	144	0	792	468	684	540	6300
Estimation 5% d'absence	684	513	547	479	581	684	137	0	752	445	650	513	5985

Mois	Jan.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec
Prévisionnel	684	513	547	479	581	684	137	752	445	660	513
Réalisé	528	381	474	392	443	555	112	780	465	677	516
Delta	-156	-132	-73	-87	-138	-129	-25	28	20	27	3
%	-22.81	-25.73	-13.38	-18.13	-23.80	-18.86	-18.13	3.67	4.59	4.19	0.58

En 2025, l'activité de l'internat suit globalement les prévisions, mais varie selon les périodes de l'année. Sur les 5 917 journées prévues, 5 133 ont été réalisées.

De janvier à juin, la fréquentation est inférieure aux attentes. Comme en 2024, cela s'explique notamment par des retours en famille, des OPP et par une baisse des demandes d'admission.

De septembre à novembre, l'activité reprend fortement, dépassant même les prévisions grâce à une occupation complète des places (avec peu d'absentéisme). La fermeture estivale en août entraîne une absence d'activité, comme les années précédentes.

Ces éléments confirment une forte saisonnalité et soulignent, comme en 2024, la nécessité de mieux anticiper les variations d'effectifs et de renforcer les partenariats avec les services prescripteurs pour maintenir un bon taux d'occupation toute l'année avec un accueil possible toute l'année en fonction des places disponibles.

## LES ACTIVITÉS RÉCURRENTES

### ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DIVERSES

À l'internat Favre, l'accompagnement des jeunes allie les apprentissages scolaires, la socialisation et le bien-être. Plusieurs activités récurrentes sont proposées tout au long de l'année :

- Balades et visites culturelles (musées, exposition...): découverte du patrimoine local et des expositions pour développer curiosité, ouverture d'esprit et sens critique.
- Activités sportives (escalade, piscine, patinoire...) : renforcement de la confiance en soi, gestion des émotions, coopération et solidarité.
- Cinéma et bibliothèque : éveil culturel, stimulation de l'imagination et de l'expression, échanges autour de thématiques variées.

### LE CAFÉ DADDY

Le partenariat avec le café intergénérationnel a été de plus en plus identifié par les jeunes de l'internat, notamment par les enfants du primaire. Cette activité du mercredi après-midi, menée jusqu'en juillet 2025, est restée investie par les enfants et les professionnels. Les sorties ont permis aux enfants de découvrir le fonctionnement du café associatif, de rencontrer ses adhérents et de participer à diverses activités (jeux éducatifs, ateliers créatifs, temps ludiques). Ce cadre a favorisé l'autonomie des jeunes, qui se servaient eux-mêmes leurs boissons et entraient en relation avec un public varié, encourageant ainsi les échanges intergénérationnels.

Des activités ponctuelles ont été proposées tout au long de l'année (jeux d'échecs, contes, ateliers artistiques, jeux autour du langage). Le café offrait également un espace de détente où les enfants pouvaient choisir librement leurs activités, dans un cadre basé sur le respect et la convivialité.

La proximité de la bibliothèque Lyon 4 a permis des temps complémentaires de lecture et de découverte culturelle. Selon les occasions, un arrêt au parc a également été proposé avant le retour à l'internat.

### LA BOXE

#### Premier semestre 2025

Le projet boxe (club extérieur à l'internat), financé majoritairement par la Métropole et en partie par les familles, a rencontré un réel engouement auprès des jeunes de l'internat Favre. Ils ont fait preuve d'autonomie

et d'assiduité, et les premières séances se sont déroulées dans une ambiance positive, avec un bon investissement et un comportement respectueux. L'équipe éducative est restée vigilante sur l'évolution du groupe, en collaboration avec le coach, afin de garantir un climat propice à l'apprentissage et au développement personnel des jeunes à travers cette activité.

## LA BOXE ET LE PILATES

### Deuxième semestre 2025

Grâce au financement de la Fédération PEP 69, l'activité boxe a été poursuivie et le Pilate (animée par une kinésithérapeute au sein de l'internat) mis en place, afin d'accompagner les jeunes dans la découverte et la maîtrise de leur corps en mutation. L'activité boxe, les lundis soir, et le pilate, les mercredis en fin de journée, pour quatre jeunes chacun, ont permis de mieux gérer les émotions et le stress, d'exprimer des sentiments difficiles à verbaliser et de renforcer la confiance en soi et l'estime de soi grâce à des exercices progressifs et adaptés.

La pratique a également favorisé la discipline, le respect et les compétences sociales, tout en contribuant à la santé physique et mentale à travers l'endurance, la coordination et le renforcement musculaire. Ces deux activités offrent des outils pour mieux connaître son corps, réguler ses émotions et développer le bien-être.

Le projet a permis de créer un espace de socialisation et d'inclusion, favorisant les échanges et la solidarité, et de prévenir les comportements à risque et les violences en apprenant à canaliser l'énergie et gérer les conflits de manière non violente.

## LES PROJETS DE L'ANNÉE

### LES PORTES OUVERTES

Dans le cadre de notre démarche d'ouverture et de valorisation du dispositif, l'internat Favre Chazière a organisé deux temps de portes ouvertes au mois de mai. Le lundi 12 mai, une matinée dédiée aux partenaires s'est tenue de 9h30 à 12h. Ce temps a permis d'accueillir 16 visiteurs, de leur faire découvrir ou redécouvrir les locaux, le fonctionnement de l'internat ainsi que les projets éducatifs menés au quotidien avec les jeunes. Le samedi 24 mai, de 10h à 12h, une seconde matinée a été organisée à destination des familles intéressées par l'internat, rassemblant 13 familles. Ces temps d'échanges se sont déroulés dans une ambiance conviviale et bienveillante, favorisant le dialogue et la compréhension du cadre de vie et d'accompagnement proposé. Ils ont permis à plusieurs familles de se projeter concrètement dans une inscription de leur enfant pour la rentrée scolaire de 2025.

### UNE FÊTE DE FIN D'ANNÉE RÉUSSIE

La fête de fin d'année de l'internat Favre Chazière s'est déroulée le 18 juin 2025 et a rassemblé l'ensemble des jeunes et des professionnels dans un cadre convivial et festif. À cette occasion, un barbecue a été organisé, favorisant un temps de partage informel et renforçant les liens entre les participants. La journée a été rythmée par différents temps d'animation, notamment des jeux collectifs, un spectacle de clown ainsi qu'un spectacle de chant proposé par les enfants. Ces moments ont permis de valoriser l'expression, l'implication et les talents des jeunes, tout en offrant un espace de détente et de célébration en cette fin d'année scolaire. Cette fête a constitué un temps fort de la vie de l'internat, renforçant le sentiment d'appartenance et la dynamique collective.

# TRAVAILLER EN PARTENARIAT

---

## TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

À l'internat Favre, le lien avec les familles constitue un axe central de l'accompagnement des jeunes. La communication est régulière : appels téléphoniques, échanges par mail et rencontres en présentiel permettent d'assurer un suivi personnalisé, de maintenir un lien de confiance et d'adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques de chaque enfant.

Chaque lundi matin, deux éducateurs accueillent les familles autour d'un café ou d'un thé, offrant un espace d'échanges informels. Ces moments permettent aux parents de partager leurs ressentis, de poser des questions sur le fonctionnement de l'internat et d'échanger sur le week-end passé. Chaque vendredi, deux autres éducateurs se rendent disponibles pour des bilans hebdomadaires avec les familles qui le souhaitent. Ces rendez-vous permettent de revenir sur la semaine écoulée, d'évoquer les compétences, d'identifier les difficultés rencontrées et de réfléchir aux ajustements à apporter.

En début d'année scolaire, dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), des réunions sont organisées avec les jeunes et leurs familles pour recueillir leurs attentes et leurs besoins. Ces rencontres permettent de co-construire les objectifs de l'année, de définir un suivi adapté et de poser les bases d'un accompagnement individualisé. Elles offrent également un temps d'échange pour clarifier le projet éducatif et créer une relation de confiance dès le départ.

Pour renforcer le lien entre les familles et l'équipe éducative, une rencontre conviviale a été organisée au cours de l'année. Le 13 décembre, cinq familles ont partagé un petit déjeuner collectif, des jeux de société et un temps d'échange personnalisé, offrant un moment chaleureux et festif pour tous. Une exposition de photos des jeunes accueillis a permis de mettre en lumière toutes les activités et moments forts partagés à l'internat.

## LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Depuis septembre 2025, la DPPE a mis en place une nouvelle procédure de préadmission. Son objectif : mieux filtrer les candidatures et s'assurer que chaque jeune accueilli corresponde réellement au projet éducatif de l'établissement.

Les services habilités et acteurs institutionnels pour les mesures éducatives, comme l'AEA et l'AEMO, sont des partenaires clés. Parmi eux : les MDM, la Sauvegarde 69 (SPEMO), l'UDAF ou encore TREMA. Ils nous adressent régulièrement des dossiers de jeunes nécessitant un suivi spécifique.

Chaque dossier est analysé avec attention. Le processus d'admission prend en compte les besoins du jeune, son parcours et sa situation personnelle. Une fois validé par la DPPE et la direction de l'internat, le jeune est accueilli et bénéficie d'un accompagnement adapté et individualisé.

L'internat peut également accueillir de nouveaux jeunes tout au long de l'année, au fil de l'eau, en fonction des places disponibles. Cette flexibilité permet de répondre rapidement à des besoins et d'offrir un accompagnement aux enfants qui en ont besoin, même en cours d'année scolaire.

Tout au long de l'année, échanges et rencontres avec nos partenaires rythment le suivi. Ces temps de concertation permettent de coordonner les interventions, d'ajuster les projets éducatifs et d'assurer la cohérence des actions auprès des jeunes. Cette collaboration étroite est essentielle pour offrir un accompagnement de qualité, aligné sur les besoins de chaque enfant et les objectifs de l'internat.

## UNIS-CITÉ

Depuis trois ans, l'internat Favre accueille des jeunes volontaires en service civique d'Unis-Cité pour animer des séances ciné-débat, dans le cadre du programme national « *Volontaires cinéma et citoyenneté* » du CNC et du Ministère de la Culture. Deux mardis par mois, ces séances permettent aux jeunes de découvrir des courts ou longs métrages et d'échanger ensuite sur des thèmes (addiction, harcèlement, réseaux sociaux...) de société et de citoyenneté. Basé sur le principe du peer-to-peer (des jeunes envers des jeunes), le projet favorise l'expression, l'ouverture d'esprit et le développement de la culture cinématographique, tout en créant un lien entre générations. Les volontaires sont formés par Unis-Cité à l'animation, à la construction de débats, pour offrir un accompagnement à la fois ludique et citoyen.

## ACADOMIA

D'octobre à décembre 2025, trois enseignants d'Academia sont intervenus quatre fois par semaine à l'internat Favre pour assurer du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs (financement de la Fédération des PEP décrit plus haut dans le rapport). Ces interventions ont constitué un véritable appui pour les jeunes, en particulier ceux en difficulté, et ont permis de renforcer leur motivation, leur engagement et leur confiance en eux. Au départ, certains jeunes se sont montrés réticents, en lien avec leur rapport parfois difficile aux apprentissages. Grâce à la régularité des séances et à une posture bienveillante et adaptée, une évolution positive a été observée : les jeunes se sont progressivement investis davantage et ont tiré profit de l'accompagnement.

Pour l'équipe éducative, ces interventions ont permis de relâcher la charge quotidienne liée au suivi scolaire et de favoriser un climat plus serein au sein de l'internat. L'expérience a également souligné l'importance de maintenir ce type de soutien pour accompagner les jeunes dans leur progression et leur épanouissement scolaire.

## LES CONVENTIONS

L'internat Favre est conventionné pour l'accueil dans les locaux du bâtiment B avec plusieurs partenaires afin de diversifier les espaces et les activités. Ces conventions concernent notamment La Croix Blanche, qui offre des locaux adaptés pour des formations dans le domaine des premiers secours, du sauvetage aquatique et de la pédagogie du secourisme. Les Éclaireurs, qui stocke leur matériel, ainsi que la ferme pédagogique de la Croix-Rousse.

# L'ORGANISATION DU SERVICE

À l'internat Favre Chazière, le fonctionnement repose sur une organisation structurée et une coordination active entre les familles, les équipes éducatives, les établissements scolaires, les travailleurs sociaux et les services de soins dans certaines situations. Chaque acteur joue un rôle précis pour garantir un cadre de vie stable et sécurisant, propice au bien-être des jeunes et à leur persévérance scolaire.

Ce chapitre détaille le fonctionnement interne de l'établissement, en présentant la répartition des professionnels, les modalités d'encadrement au quotidien et les adaptations mises en place pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune. Il met également en lumière la manière dont l'internat s'appuie sur la communication et la collaboration avec les familles, afin de construire un accompagnement cohérent et personnalisé.

## LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service de l'internat Favre Chazière (2021-2025) vise à offrir aux jeunes un cadre structurant et sécurisant pour leur épanouissement personnel et scolaire. Il repose sur trois axes : la persévérance scolaire, la prévention et le soutien aux familles.

L'internat propose un suivi individualisé en lien avec les établissements scolaires, les familles et les partenaires éducatifs, tout en favorisant le bien-vivre ensemble et la participation des jeunes à la vie collective. Des temps encadrés de devoirs, des activités éducatives et des dispositifs de soutien scolaire permettent de concilier apprentissages et bien-être. Le projet évolue en permanence pour répondre aux besoins des jeunes et soutenir leur réussite et leur développement personnel.

L'écriture du projet 2026 – 2030 a débuté, mais s'est arrêté lorsqu'une demande de transformation de l'activité a été émise par la DPPE. Depuis, l'équipe de l'internat est mobilisée autour de la réflexion pour la construction d'un nouveau projet, plus axé sur un modèle d'intervention en milieu ouvert.

## LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Voici les principaux outils instaurés par la loi 2002-2 :

- **Le projet d'établissement**

Ce document définit les orientations, les objectifs et les modalités de fonctionnement de l'internat social Favre Chazière. Le projet a été écrit pour une durée de 5 ans : 2021-2025. Une écriture du projet du socle commun du dispositif protection de l'enfance de l'association des PEP 69/ML (internats sociaux et le SAMNA) a été engagée en 2025.

- **Le livret d'accueil**

Il est remis à chaque enfant/jeune et leur famille lors de l'admission et contient des informations essentielles sur l'établissement, ses prestations, son fonctionnement et les droits des personnes accueillies. L'Internat FAVRE CHAZIERE présente son livret d'accueil avec en annexe : son règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés. Il a été « rafraîchi » en juillet 2025.

- **La charte des droits et des libertés**

Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes accueillies, notamment le respect de la dignité, de l'intimité, de la vie privée et de la participation aux décisions les concernant.

- **Le règlement de fonctionnement**

Il définit les règles de vie collective au sein de l'ISFC, précisant les droits et devoirs des jeunes ainsi que les modalités d'intervention des professionnels. Il a été mis à jour en juillet 2024..

- **Le contrat de séjour**

Il formalise les engagements réciproques entre le jeune et l'ISFC, précisant les prestations fournies et les conditions de leur mise en œuvre. Il est remis et signé par les représentants légaux lors de chaque admission.

- **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Fin septembre 2025, des élections ont été organisées pour élire les délégués des jeunes à l'internat Favre Chazière (4 titulaires et 4 suppléants). Ces représentants se réuniront trois fois au cours de l'année scolaire 2025/2026 avec la direction, offrant aux jeunes un espace pour échanger sur le fonctionnement de l'internat et proposer des améliorations.

Si le Conseil de Vie Sociale (CVS), instance officielle de participation regroupant enfants/jeunes, familles, professionnels et direction, n'est pas encore mis en place, ces élections permettent déjà de renforcer la participation des jeunes et de recueillir leurs avis sur la vie de l'établissement. La mise en place du CVS reste toutefois un objectif pour l'avenir, afin d'impliquer davantage les familles dans la vie de l'internat.

## L'ORGANISATION INTERNE

### LES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Style	Fréquence	Jour	Service présent	
Réunion institutionnelle	Trimestrielle	Lundi	Directeur Adjointe de direction Equipe éducative Maîtresse de maison Secrétaire	Psychologue Agent technique Agent de service
Réunion générale	Hebdomadaire	Lundi	Directeur Adjointe de direction Equipe éducative Secrétaire	Psychologue Agent technique Agent de service
Réunion clinique	Hebdomadaire	Lundi	Adjointe de direction Equipe éducative	Psychologue
Réunion des services généraux	Bimestrielle	Lundi	Adjointe de direction Maîtresse de maison Secrétaire	Agent technique Agent de service

<b>Analyse de la pratique</b>	Mensuelle	Vendredi	Equipe éducative Maîtresse de maison	Personnel extérieur
<b>Réunion d'équipe par étage</b>	Hebdomadaire	Vendredi	Adjointe de direction Equipe éducative Maîtresse de maison	

Les professionnels de l'internat disposent de temps dédiés au travail et à la réflexion tout au long de la semaine, afin d'assurer un suivi de qualité et adapté à chaque enfant. Les éducateurs participent activement aux différentes réunions avec les écoles, telles que les ESS (Équipes de Suivi Scolaire) et les réunions pédagogiques, garantissant une coordination étroite avec les établissements scolaires et un accompagnement éducatif cohérent. Ils interviennent également lors des commissions enfance à la MDML (Maison de la Métropole de Lyon), permettant des échanges réguliers pour améliorer les pratiques et renforcer le suivi des jeunes.

Du mardi au vendredi, chaque matin, les éducateurs accompagnent les enfants du primaire à l'école, assurant une transition sereine entre l'internat et la classe. En fin de journée, du lundi au jeudi, ils les récupèrent à la sortie de l'école pour les ramener à l'internat. Ces moments quotidiens sont essentiels pour maintenir un suivi constant, soutenir les apprentissages et renforcer la relation de confiance avec les enseignants.

Tout au long de la journée, une permanence est assurée par un éducateur sur chaque étage, garantissant une présence immédiate en cas de besoin. Que ce soit pour un enfant malade ou pour des temps sans cours, l'éducateur peut intervenir rapidement pour apporter un soutien ou répondre aux besoins spécifiques. Cette organisation permet une réactivité optimale face aux situations variées du quotidien.

La psychologue, présente à hauteur de 0,30 ETP, joue un rôle clé dans le soutien des équipes éducatives. Chaque lundi après-midi, elle anime les réunions cliniques, apporte son expertise pour analyser les situations complexes et propose des pistes d'intervention. Elle organise également des groupes de parole avec les enfants et adolescents, offrant un espace sécurisé où ils peuvent partager leurs émotions et préoccupations.

Elle assure par ailleurs la liaison avec les structures de soin, les familles et les partenaires sociaux, facilitant la coordination entre tous les acteurs de l'accompagnement des jeunes et veillant à ce que chacun reçoive le soutien nécessaire pour son développement et son bien-être. Elle peut également orienter les familles vers des services spécialisés si besoin.

Cependant, de janvier à juillet, son absence a généré un manque important, impactant le bon fonctionnement et la continuité de l'accompagnement au sein de l'établissement. Pour y remédier, nous avons fait appel à une remplaçante pendant quelques semaines, ce qui a permis aux équipes et aux jeunes d'assurer une continuité de service et de maintenir un accompagnement adapté malgré cette situation. L'équipe éducative ainsi que les maîtresses de maison

## LA DÉMARCHE QUALITÉ

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative.

En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences.

L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (2022). Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés : déclaration et analyse des événements

indésirables, expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

ESSMS :		INTERNAT FAVRE CHAZIERE			
Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :		2027			
Tableau actualisé le :		1/2/2025			
OUTIL DE LA LOI 2002.2		Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE	STATUT
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)		2021	2025	Déploiement AGEVAL	En cours de déploiement
Livret d'accueil de la personne accompagnée		Actualisé		Structuration de la base documentaire	En cours de déploiement
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)		Questionnaire de satisfaction			
Liste des <b>personnes qualifiées</b> renseignée dans le <b>livret d'accueil + règlement de fonctionnement</b>		En cours de déploiement		<b>PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS</b>	<b>DATE</b>
Le règlement de fonctionnement		Actualisée		/	N-1
Trame contrat de séjour / DIPC		Actualisée		/	
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies		Réalisée		/	
				Travaux sur les procédures principales	2025
				/	
THEMATIQUES 2024 / 2025		STATUT		/	
Gestion des évènements indésirables		En cours de déploiement		Critères impératifs	2026
Gestion des plaintes et réclamations		En cours de déploiement		Expression et participation de la personne accompagnée	
Plan de gestion de crise et continuité d'activité		Non réalisée		Accompagnement à l'autonomie	
Sécurisation du circuit du médicament - Application procédure PEP 69/ML		A faire		<b>MISE A JOUR ANNUELLE DUERP</b>	En cours de déploiement
Plan de prévention maltraitements et violences		A faire			

En 2025, les PEP 69/ML ont poursuivi leur démarche qualité, déjà lancée en 2024. Le chargé de mission qualité a accompagné l'internat Favre dans l'animation de cette démarche à travers des réunions avec les professionnels. L'outil AGEVAL a continué à être déployé pour centraliser les données et suivre les plans d'actions. Plusieurs réunions COPILO Qualité ont permis d'harmoniser les pratiques et de structurer la démarche. Le blog qualité reste disponible pour tous les salariés.

L'année 2025 a aussi été consacrée à la mise à jour des outils de la loi 2002.2 (règlement de fonctionnement et le livret d'accueil), à la prévention des risques de maltraitance et à l'actualisation des plans de crise.

L'expression et la participation des personnes accompagnées et de leurs familles ont été placées au cœur de cette démarche. Par ailleurs, nous avons mis à jour le plan bleu en septembre 2025.

## LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

### FICHE ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE

Les événements indésirables qui peuvent impacter le bon fonctionnement de l'établissement sont signalés via le logiciel AGEVAL à l'aide d'une fiche interne. Cela permet de centraliser les informations et de suivre efficacement chaque situation. Chaque professionnel a un accès individualisé.

### FICHE ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE GRAVE

Pour les événements indésirables graves, une trame spécifique a été transmise par la Métropole afin de remonter les situations critiques et de garantir une gestion adaptée, sécurisée et transparente avec nos financeurs. Nous avons envoyé 8 fiches d'événement indésirable grave en 2025.

Typologie Évènements Indésirables (EI)	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes	6	3
EI liés à des violences	9	5
EI liés à la sécurité / Blessures	2	2
EI liés à la logistique / Fournisseurs	2	0
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication	0	0
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	0	0

### PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Typologie des Plaintes & Réclamations	Nombre	dont EIG
	0	0

Les jeunes, les familles et les professionnels ne se saisissent pas des plaintes et réclamations. Un rappel à ce sujet a été effectué lors de la réunion générale, en présence du responsable qualité du siège.

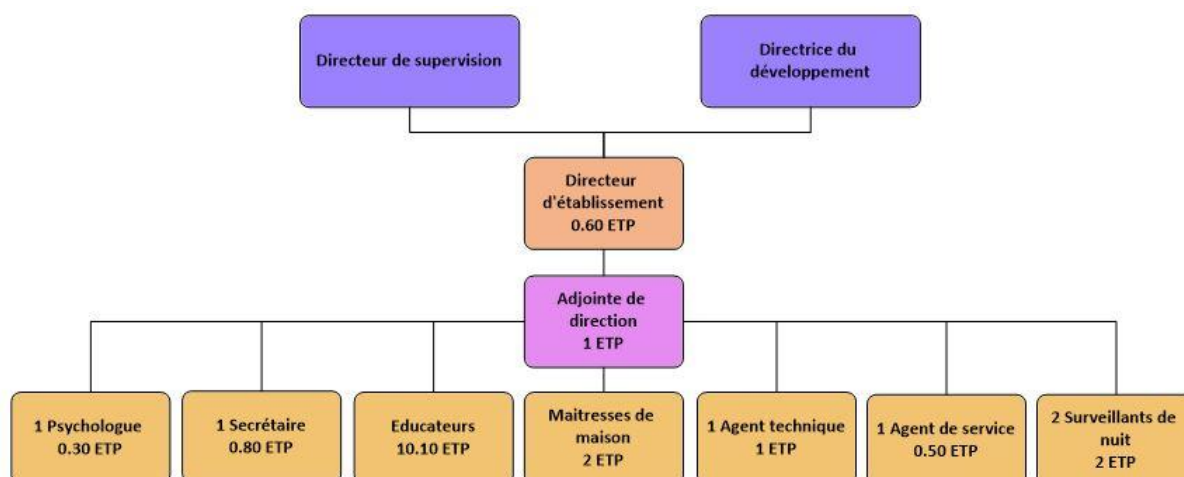
## MAINTENANCE / TRAVAUX / AMÉNAGEMENTS

Aucun travaux ou aménagement n'a été réalisé en 2025, hors interventions ponctuelles d'entretien assurées par l'agent technique du site. Des dégradations récurrentes sont constatées (vitres, mobilier, extincteurs...), liées aux troubles du comportement de certains jeunes ainsi qu'à la vétusté des locaux.

# RESSOURCES HUMAINES

En 2025, la situation des ressources humaines à l'internat Favre s'est globalement améliorée par rapport à 2024. Les équipes ont gagné en stabilité, ce qui a permis une diminution légère de l'absentéisme (d'arrêts maladie en 2024 : 33% en 2025 : 31%) et une organisation du travail plus fluide. Cette dynamique positive a favorisé la continuité de l'accompagnement des enfants et des jeunes. Néanmoins, l'année a été marquée par deux arrêts de longue durée, concernant la psychologue, absente jusqu'au mois d'août 2025, ainsi qu'une surveillante de nuit. Ces absences ont nécessité des ajustements organisationnels ponctuels afin de maintenir le fonctionnement du service.

## ORGANIGRAMME



## MOBILITÉS, RECRUTEMENTS

En 2025, plusieurs mouvements de personnel ont conduit à des recrutements. L'inaptitude de trois professionnels, en arrêt de travail depuis plusieurs mois, a permis le recrutement de trois nouvelles professionnelles.

Par ailleurs, la démission d'une éducatrice spécialisée ainsi que le licenciement d'une maîtresse de maison ont également donné lieu à des recrutements, garantissant la continuité du fonctionnement et de l'accompagnement au sein de l'établissement.

## AJUSTEMENTS DE POSTES

En 2025, aucun réajustement de poste n'a été nécessaire. L'organisation en place est restée inchangée tout au long de l'année, les effectifs et les fonctions étant adaptés aux besoins de fonctionnement de l'établissement.

## ACTIONS DE FORMATION

Au cours de l'année 2025, de nombreuses actions de formation ont été mises en œuvre pour renforcer les compétences de l'ensemble des équipes de l'internat Favre. Dans le cadre du projet associatif, huit salariés ont été formés aux principes d'autodétermination lors de différentes sessions, afin de promouvoir le pouvoir d'agir des enfants et jeunes accueillis.

Par ailleurs, un salarié a suivi une formation en informatique à temps plein, financée par Transition Pro, du 1er octobre 2024 à juin 2025. Une salariée poursuit son Diplôme d'État d'Éducatrice Spécialisée en situation d'emploi au sein de l'internat, de septembre 2023 à juin 2026. Deux nouveaux salariés ont également bénéficié d'une formation de présentation de l'association et de son projet associatif.

Enfin, quatre professionnels ont participé à une formation sur les traumatismes relationnels précoces et le symptôme de violence pathologique Clinique et enjeux pour les prises en charge chez le jeune accueilli, animée par Madame Bonneville en lien avec d'autres professionnels des DITEP de l'association.

# PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2026

L'année 2026 s'inscrit comme une étape charnière dans l'histoire de l'internat social expérimental Favre Chazière. Après neuf années d'existence, d'engagement éducatif et d'innovation sociale, l'établissement fermera définitivement ses portes en juillet 2026. Cette échéance confère à l'année 2026 et aux perspectives associées une dimension particulière, marquée à la fois par la continuité de l'accompagnement des jeunes accueillis (jusqu'à la fin d'année scolaire) et par le cheminement progressif vers la fin du dispositif actuel.

Dans ce contexte, un nouveau projet est à l'étude, dans l'attente de validation par la Métropole. Celui-ci envisagerait une évolution du modèle existant) particulièrement axé sur la persévérance scolaire et le soutien aux familles), avec une capacité d'hébergement réduite et un renforcement de l'accompagnement en milieu ouvert.

## UN NOUVEAU PROJET EN PERSPECTIVE

Le nouveau projet à l'étude s'inscrirait dans une logique d'Accompagnement Éducatif et d'Autonomie (AEA) renforcé, déployé en milieu ouvert, avec un nombre restreint de places d'hébergement mobilisables de manière ciblée et en séquentiel. Cette orientation vise avant tout une approche préventive, en intervenant en amont des situations de rupture ou de placement, afin de soutenir les jeunes et leurs familles avant que les difficultés ne s'aggravent. L'accompagnement en milieu ouvert permettra de travailler au plus près de l'environnement quotidien du jeune et de son entourage, en favorisant le développement de l'autonomie, des compétences sociales et de sa capacité à se projeter dans un parcours scolaire ou de formation stable.

Les places d'hébergement constitueraient un levier complémentaire, offrant des temps de répit nécessaires pour le jeune comme pour sa famille, tout en permettant une mise à distance ponctuelle lorsque la situation l'exige. Elles pourraient également répondre à des besoins spécifiques tels qu'un soutien scolaire renforcé, un accompagnement dans l'organisation du quotidien ou un travail éducatif plus intensif sur une période limitée. Ce dispositif mixte s'inscrirait ainsi dans une démarche de prévention globale, visant à sécuriser les parcours, à renforcer les compétences familiales et à limiter le recours à des mesures plus lourdes, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise par l'internat Favre Chazière et sur un partenariat étroit avec les acteurs du territoire.

# CONCLUSION

---

## 2025 une année de stabilisation

## 2026 une année de changement

L'année 2025 aura constitué une étape déterminante pour l'Internat social expérimental Favre Chazière. À la fois année de stabilisation, de consolidation de l'équipe, des pratiques et de préparation de l'avenir. Elle a permis de réaffirmer le sens et la pertinence de l'accompagnement proposé, malgré un contexte institutionnel marqué par la perspective de la fermeture en juillet 2026. Les équipes ont su maintenir un haut niveau d'engagement auprès des jeunes et des familles, garantir la qualité des accompagnements et inscrire leur action dans une dynamique constructive et partenariale.

Dans le même temps, 2025 a ouvert un nouveau cycle de réflexion et de transformation, avec l'engagement dans l'élaboration d'un projet centré sur un accompagnement renforcé en milieu ouvert, intégrant une dimension préventive affirmée et des modalités d'hébergement ciblées. Ce projet, en attente de validation par la Métropole de Lyon.

Ainsi, au-delà de la fin programmée de l'internat, le rapport d'activité 2025 témoigne d'une capacité collective à anticiper, à s'adapter et à construire des réponses éducatives évolutives, au service des enfants, des adolescents et de leurs familles.

Aujourd'hui, l'internat Favre Chazière jouit d'une solide reconnaissance, portée par l'originalité de son projet, son approche innovante d'accompagnement des jeunes et des familles et la pertinence de son intervention en appui des mesures éducatives en milieu ouvert. L'établissement a par ailleurs su surmonter une crise institutionnelle majeure en acceptant de repenser en profondeur l'ensemble de son organisation et en mettant en œuvre les ajustements nécessaires.

# LISTE DES RÉDACTEURS

---

Demba GADJIGO, Directeur du Dispositif Protection de l'Enfance

Emilie BELHAMRA, Adjointe de direction de l'internat social expérimental Favre Chazière

Anne RICHAUD GROS, Secrétaire de l'internat social expérimental Favre Chazière

# ANNEXES

---

- Annexe 1 : Fiche d'admission Métropole de Lyon

## ANNEXE 1

### Fiche de préinscription Internats sociaux

MAUCHAMP     FAVRE-CHAZIERE

Admission     Réadmission

À compléter par le travailleur social référent de la famille.

Cette fiche est à transmettre par mail à la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance de la Métropole de Lyon avant toute demande d'admission ou de réadmission :

[internats-sociaux-dppe@grandlyon.com](mailto:internats-sociaux-dppe@grandlyon.com)

*Ces éléments pourront être copiés sur le dossier d'admission des internats.*

*Après la validation de cette fiche par la DPPE, vous pouvez proposer un échange et/ou une rencontre avec la famille et l'internat et compléter le dossier d'admission.*

#### ETAT CIVIL DE L'ENFANT

**NOM et Prénom :**

**Date de naissance :**

**Classe suivie en cours :**

Pour une première demande, date d'entrée prévue à l'internat :

**TRAVAILLEUR SOCIAL qui effectue la demande**

- Sauvegarde69                       TREMA                       UDAF                       Prévention Spécialisée
- Métropole ASE                       Métropole polyvalence

**Nom :**

**Prénom :**

**Tel. portable :**

**Mail :**

**MDML / CHEF DE SERVICE ENFANCE REFERENT :**

**Le CDS enfance a été informé de cette demande :**                       Oui                       Non

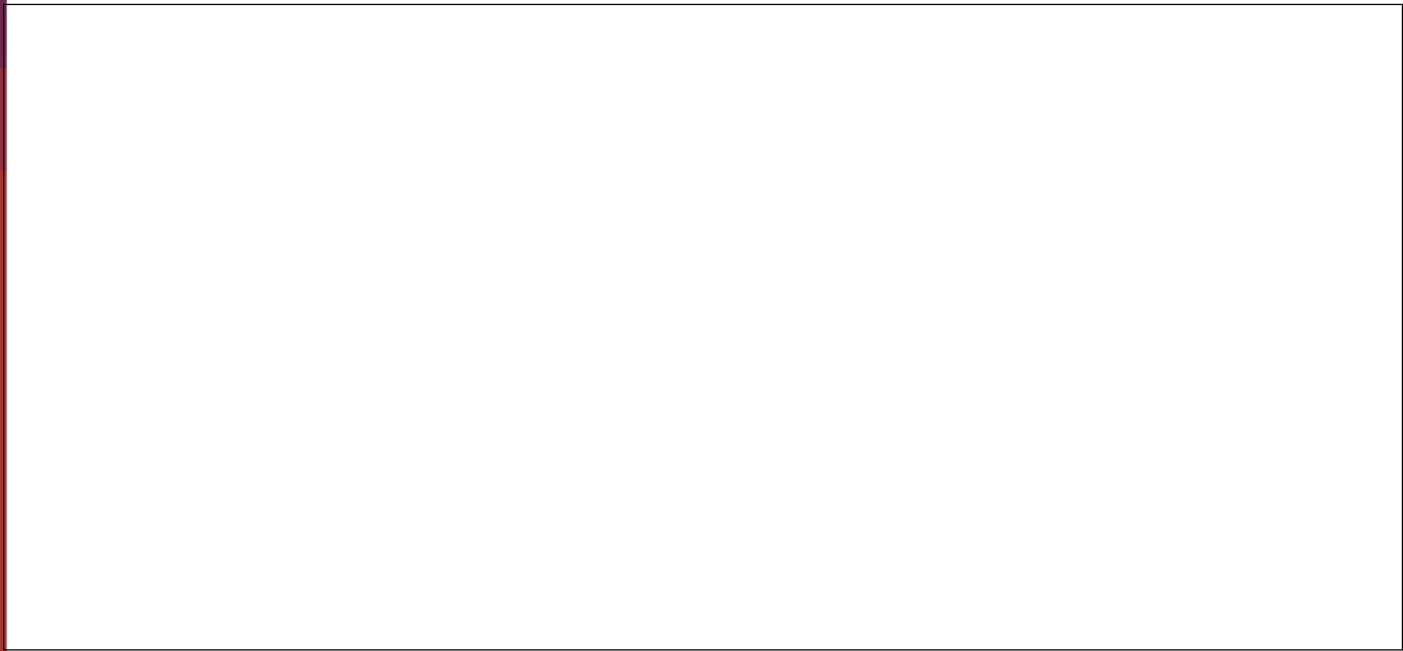
**Le CDS enfance a émis un avis favorable à cette demande :**                       Oui                       Non

**Mesure/suivi social en cours**

**Type de mesure ou de suivi (AEA/AEMO/suivi polyvalence/suivi prévention spécialisée)**

**Éléments concernant le jeune et la mesure :**

**Motif de la demande  
d'internat**



**Décision de la DPPE**

